
Lettre du représentant Genin, député suppléant du Mont-Blanc, par laquelle il annonce faire don à la patrie de 3600 livres, prix d'estimation de deux chevaux, lors de la séance du 2 frimaire an II (22 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du représentant Genin, député suppléant du Mont-Blanc, par laquelle il annonce faire don à la patrie de 3600 livres, prix d'estimation de deux chevaux, lors de la séance du 2 frimaire an II (22 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) p. 625;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_41007_t1_0625_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

son poste, et la félicite d'avoir fait tomber la tête de la scélérate Antoinette et celles des artificieux hypocrites qui, n'ayant à la bouche que les noms de patrie et de liberté, cherchaient à fédéraliser la France.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse de la Société populaire, du conseil général de la commune et du conseil du district de Boulogne-sur-mer (2).

La Société populaire de Boulogne-sur-Mer, à la Convention nationale.

Boulogne-sur-Mer, le 15 brumaire de l'an II de la République française, une et indivisible.

« Représentants,

« La tête de la louve autrichienne, celles des scélérats députés, infidèles à leur mandat et instigateurs du fédéralisme hideux, sont enfin tombées sous le glaive de la loi. Grâce vous en soient rendues, la République est sauvée. Mais jusqu'à ce que les tyrans soient abattus, n'abandonnez pas le poste qui vous a été confié, nous vous en conjurons derechef au nom de la patrie : vous ne serez pas sourds à sa voix.

« Salut et fraternité.

« Les membres composant la Société républicaine et montagnarde de Boulogne-sur-Mer. »

(*Suivent 78 signatures.*)

« Citoyens représentants,

« Le conseil général de la commune révolutionnaire de Boulogne-sur-Mer s'unit à la Société républicaine pour vous féliciter d'avoir fait tomber la tête de la scélérate Antoinette et de ces artificieux hypocrites qui, n'ayant à la bouche que les noms de patrie et de liberté, cherchaient à fédéraliser la France et à établir l'orgueilleuse domination des riches sur les débris du trône renversé, qui, en s'emparant de toutes les trompettes de la renommée, étaient parvenus à donner quelque consistance à d'atroces calomnies semées contre les plus intrépides amis de la Révolution.

« Le conseil général vous invite aussi à ne pas abandonner les rênes de l'administration, que nos ennemis ne soient anéantis et que la République ne soit fondée sur des bases fermes et inébranlables.

« Les jour, mois et an que dessus. »

(*Suivent 19 signatures.*)

« Citoyens représentants,

« Le conseil général du district révolutionnaire de Boulogne-sur-Mer déteste les riches, les égoïstes, travaille de toutes ses forces à établir l'égalité, suit les principes de la Convention, triomphera par elle ou tombera avec elle. Il applaudit à tous les actes de justice par lesquels elle assure le bonheur de la France. La

mort d'Antoinette lui a fait ce plaisir que cause la destruction d'une hyène; celle de Brissot et consorts est un plus grand bienfait encore pour la France.

« Législateurs, continuez, et songez que tant que la patrie ne sera pas hors de danger vous seriez responsables des malheurs qui lui arriveraient si vous abandonniez votre poste.

« Le conseil général du district révolutionnaire de Boulogne, le 17 brumaire de l'an II de la République française, une, indivisible et impérisable.

« J.-F. BARET; G. PODEVIN; DUPONT; DU BLAISEL; COURTOIS; DUTERTRE; HENRY; BELLE.

« Leduc, Gache, Sainte-Beuve, nos collègues, n'ont pas signé parce qu'ils sont absents pour les affaires de la République. »

Genin, député du Mont-Blanc, fait don à la République d'une somme de 3,600 livres, prix d'estimation de deux chevaux qui servaient au transport de ses denrées, et qui sont plus utilement employés au service du canon.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre de Genin (2).

A la Convention nationale.

« Paris, 30 brumaire, an II de la République.

« Citoyen Président,

« Le conseil de la commune de Chambéry, m'ayant chargé de faire la liste des chevaux de luxe de son arrondissement, je pensai que deux chevaux qui m'appartenaient et servaient ordinairement à transporter mes denrées en ville, seraient employés plus utilement au service d'un canon. Je les présentai comme chevaux de luxe; ils furent estimés trois mille et six cents livres. Aujourd'hui, je te déclare que cette somme ne m'est pas nécessaire et qu'elle appartient à la République.

« Salut et fraternité.

« Ton collègue,

« GENIN, député suppléant du Mont-Blanc, admis le 7 août (*vieux style*) à la Convention nationale. »

Les représentants du peuple Collot-d'Herbois et Fouché écrivent de Commune-Affranchie qu'ils poursuivent leur mission avec l'énergie de républicains qui ont le sentiment profond de leur caractère; qu'ils ne doivent voir et ne voient que la République; qu'ils n'écoutent que le cri du peuple, qui veut que le sang des patriotes soit vengé. Ils joignent à leurs lettres trois arrêtés

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 25.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 818. *Supplément au Bulletin de la Convention* du 2^e jour de la 1^{re} décade du 3^e mois de l'an II (vendredi 22 novembre 1793).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 24.

(2) *Archives nationales*, carton C 284, dossier 819.